

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 23 FEVRIER 1902

La pratique de la Pénitence

(Du *Message du Cœur de Jésus*, de Toulouse.)

La pénitence, voilà un mot que la plupart des hommes, même des chrétiens, n'entendent qu'avec une sorte de crainte, qu'ils tâchent d'ailleurs de dissimuler en affectant des airs dégagés et légèrement méprisants. La pénitence, faire pénitence, se renoncer, se mortifier, se priver — termes à peu près synonymes dans le langage courant — cela est bien démodé, bien suranné ; cela sent son moyen-âge, cette époque de foi naïve et peu éclairée. Pour nous, gens du xxe siècle, gens pratiques, instruits et déniaisés, nous nous appliquons surtout à jouir de la vie, à nous aménager un *home* aussi confortable que possible, à acquérir du bien et à nous pousser aux gros emplois. Que l'Eglise nous impose des prières, l'assistance à certaines cérémonies, quelques légères redevances pécuniaires — pas trop fortes cependant, car les temps sont difficiles et les bons cigares hors de prix — nous ne nous plaignons pas trop ; mais si elle exige davantage, si elle veut nous faire jeûner, écarter de nos menus certains plats à certains jours, nous obliger à retarder des réunions mondaines ou même à les supprimer, alors nous nous étonnons, nous protestons, nous déclarons avec désinvolture qu'on ne peut traiter nos contemporains anémiés comme les colosses du xiii^e siècle, et les habitués de l'opéra comme les auditeurs des mystères antiques.

Cependant il serait bon d'étudier de bonne foi la question : La pénitence est-elle une de ces pratiques, louables assurément, mais en somme facultatives, qui peuvent être en vigueur à une époque et cesser ensuite ? ou bien ne serait-elle pas plutôt une loi générale et essentielle du christianisme, à laquelle tous les hommes et tous les siècles doivent se plier ?

Si le plan primitif du Créateur avait pu se réaliser, l'homme n'aurait eu qu'à se laisser vivre, à jouir du bonheur de la terre en attendant les joies du ciel : mais il n'en est pas ainsi : nous sommes les fils d'un père ruiné et déshonoré, qui nous a transmis des tares indélébiles. Nous n'avons donc aucun droit à ce riche héritage qui est dilapidé depuis longtemps et à nous réclamer d'une noblesse perdue ; nous naissons souillés d'une tache originelle, et de plus animés d'instincts pervers, que le baptême peut atténuer mais n'anéantit point. Ce sera l'œuvre de notre énergie personnelle de faire échec à cette loi de la

chair qui contredit en nous la loi de l'esprit (1), et notre arme principale dans cette lutte de toute vie humaine, ce sera précisément la pénitence.

I

La pénitence est nécessaire pour l'expiation du péché. Toute faute, en effet, appelle un châtement, pour que l'équilibre de la justice soit rétabli ; il n'est pas de nation, quelque barbare qu'elle soit, il n'est pas de société, même la plus restreinte, comme la famille, où la loi du bon ordre n'ait créé cette nécessité du châtement. Là où on a voulu substituer à ces sanctions pénibles mais inévitables je ne sais quelles remontrances platoniques et sentimentales, on est arrivé à l'anarchie. Faute et pénitence sont deux idées corrélatives qu'on ne peut séparer.

Or nous sommes tous pécheurs, donc nous devons tous subir un châtement en cette vie ou dans l'autre. Le châtement infligé durant la vie présente, que nous pouvons ennoblir et rendre méritoire par notre libre acceptation d'hommes raisonnables et de chrétiens, c'est la pénitence. Ce mot exprime en effet non seulement l'idée de punition, mais encore celui de regret ; *penitentia* en latin signifie repentir et non point châtement. Or c'est ce mot et non celui de *pœna* que l'Eglise a fait sien et dont le peuple chrétien a développé les divers sens, conformément à sa signification primitive.

Quand nous avons commis une faute, nous contractons envers la justice divine une dette qu'il faudra acquitter tôt ou tard. Si nous différions cette expiation jusqu'après la mort, elle sera terrible, éternelle même en cas de péché grave ; si, au contraire, nous voulons user du moyen que Dieu, dans sa miséricorde, a mis à notre disposition, nous pouvons, tout en nous en tirant à meilleur compte, rentrer immédiatement en grâce. Une transgression que nous aurions dû expier en purgatoire par des journées, des mois, qui sait ? peut être par des années de tourments effroyables mais forcés, sera effacée par une légère privation, une courte prière, acceptée d'un cœur généreux et repentant, surtout si ce châtement bénin est enveloppé de la surnaturelle efficacité d'un sacrement, si c'est la pénitence sacramentelle.

Donnons-nous toujours assez d'attention à la pénitence que nous impose le confesseur après l'accusation de nos péchés ? Nous sommes peut-être tentés de la considérer comme une formalité quelconque, comme une cérémonie presque facultative, et parfois on rencontre des chrétiens qui s'inquiètent

assez peu d'accomplir cette obligation, stricte cependant. " C'est si peu de chose, disent-ils, quelques *Ave Maria*, un chapelet, un chapitre de *l'Imitation* ! Quand même je le négligerais, cela n'a pas d'importance. " Cela peut n'avoir pas grande importance, si on ne considère que l'œuvre elle-même, car l'Eglise, toujours bonne mère, consent parfois, surtout de nos jours, à n'imposer que des peines assez bénignes à certaines fautes ; en effet, elle sait que les chrétiens de notre temps ne supporteraient qu'en murmurant des expiations plus lourdes ou même s'autoriseraient de sa rigueur pour fuir les sacrements. Mais, quelque légère qu'elle paraisse, la pénitence a une importance considérable dans le sacrement ; elle en forme une partie intégrante avec l'aveu et l'absolution ; le prêtre ne peut se dispenser de l'imposer et le pénitent de l'accomplir. En effet, dans ce sacrement on trouve un véritable tribunal, un accusé, un juge, une sentence ; la preuve étant faite par les aveux du coupable, le prêtre n'a pas le droit de gracier, il n'a que celui de rendre, au nom de Dieu, une sentence équitable ; il ne peut absoudre qu'en infligeant au pécheur une peine proportionnée à sa faute. Le pardon est à ce prix ; si, en demandant l'absolution, le chrétien a l'intention formelle de ne pas accomplir la pénitence raisonnable qui lui est imposée, il n'est pas relevé de ses péchés et en commet un nouveau.

Retirons de ces considérations la résolution bien ferme de tenir désormais en haute estime la pénitence sacramentelle, de l'accomplir au plus tôt avec repentir et ferveur ; si elle nous paraît légère en comparaison des fautes que nous avons accusées, humilions-nous et pensons que c'est par égard pour notre faiblesse que le ministre de Dieu nous a ainsi ménagés ; ajoutons-y même quelques privations volontaires, quelques mortifications particulières pour mieux nous châtier de notre faiblesse et nous prémunir contre les rechûtes. Si, au contraire, il nous semble que la pénitence est bien lourde pour nos épaules, rappelons nous les anciennes peines que l'Eglise imposait aux premiers fidèles. Que dirions-nous actuellement si, comme aux jours de la ferveur primitive, on nous condamnait aux effrayantes procédures de la pénitence publique ?

Au commencement du carême, les pénitents se présentaient à l'évêque, devant la porte de l'église, pieds nus et le corps revêtu d'un sac ; après avoir récité sur eux des psaumes et des prières, le pontife leur répandait de la cendre sur la tête et leur annonçait qu'ils allaient être chassés du temple, comme Adam du paradis terrestre. Les ministres sacrés les expulsaient alors de l'église en pronon-

çant les paroles du Créateur à nos premiers parents : " Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front etc... " Parmi ces pénitents, les uns étaient condamnés à se tenir devant la porte de l'église, et là, sous ce misérable vêtement, à demander des prières à ceux qui, plus heureux qu'eux-mêmes, avaient l'honneur d'y pénétrer ; d'autres n'avaient le droit d'assister qu'à une partie de l'office divin ; tous étaient exclus de la sainte communion. Or ces humiliantes expiations duraient parfois non seulement des jours, mais des mois, des années, trois, cinq, sept, ou plus encore, suivant la gravité de la faute. On dira que ces peines n'étaient imposées d'ordinaire que pour les fautes publiques ; mais combien, parmi les pécheurs de nos jours, dont les scandales s'étaient ouvertement, accepteraient la dixième, la centième partie des châtements que des hommes riches, puissants, même des monarques comme Théodose, Robert le Pieux et Henri II d'Angleterre, subirent humblement et chrétiennement ?

Nous avons deux poids et deux mesures pour les fautes et leurs auteurs. Si un homme a enfreint une loi humaine et est condamné par un tribunal humain, il est déshonoré ; avoir un *casier judiciaire*, même pour une simple rixe ou un vol de quelques francs, est une tache indélébile ; le pauvre malheureux aura beau avoir payé sa dette à la société, et bien cher peut-être, il ne peut échapper au mépris attaché à ceux qui ont franchi le seuil de la prison. Par contre, on se présente au tribunal de Dieu avec les crimes les plus énormes, le cœur léger ; on entend être pardonné tout de suite et sans grande compensation ; on proteste même quelquefois, si le prêtre veut obliger à une restitution, à une rétractation, à la réparation d'un dommage ; puis l'absolution reçue, on relève la tête plus haute encore qu'auparavant et on prétend ne plus rien devoir à son Juge.

Sommes-nous bien certains cependant d'avoir payé toute notre dette ? Il est de foi que le baptême enlève toutes les peines temporelles dues au péché, mais il est également de foi, d'après le concile de Trente, que la pénitence ne le fait pas toujours. Quelle est la peine qui reste à accomplir. C'est le secret de Dieu. Cela dépend de la gravité des péchés accusés, de l'intensité de la contrition et de notre expiation plus ou moins parfaite. Donc, si nous voulons éviter les tourments terribles du purgatoire, ajoutons à la pénitence sacramentelle d'autres mortifications qui nous aident à expier complètement nos fautes.

(A suivre.)

(1) Gal., v, 17.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Les Chevaliers de Colomb (Knights of Columbus)

Le 5 décembre dernier, l'intrépide *Review*, de Saint-Louis, publiait quelques extraits du Rituel d'une société à la fois secrète et catholique. Il avait mis en tête de ces extraits ce qui suit :

An extract from the Ritual of the "Catholic Elks."

Ce titre nous mystifiait passablement ; car si nous savions bien qu'il existe aux Etats-Unis une société secrète appelée *The Elks* (1), nous ignorions entièrement l'existence des *Catholic Elks*.

En effet, les *Catholic Elks* n'existent pas. Ce titre était un piège tendu aux Chevaliers de Colomb (Knights of Columbus), société fondée récemment aux Etats-Unis, composée exclusivement de catholiques, prônée même par plusieurs évêques, dit-on, et déjà très nombreuse.

Plusieurs Chevaliers de Colomb tombèrent dans le piège, et proclamèrent, par leurs violentes protestations, la parfaite authenticité du Rituel que *The Review* venait de publier.

Le *Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio, par exemple, dont le rédacteur en chef est un Chevalier de Colomb, fit la sortie suivante dans son numéro 49 :

" M. Arthur Preuss [directeur de *The Review*] a mérité le mépris de la presse catholique par l'usage qu'il fait du rituel des Chevaliers de Colomb. Il s'est mis dans la posture soit d'un recéleur d'objets volés, soit d'un complice de la violation d'un pacte solennel. En dernière analyse, celui qui a reçu le rituel détourné n'est pas meilleur que celui qui l'a volé ou l'homme qui s'est parjuré pour contribuer à une sensation de presse."

C'est dire très clairement, n'est-ce pas ? que l'extrait publié par *The Review* était bien tiré du Rituel des Chevaliers de Colomb ?

Du reste, d'autres journaux catholiques des Etats-Unis ont reconnu hautement l'authenticité du Rituel ; et M. Preuss affirme, dans *The Review*, du 26 décembre, qu'il a reçu maintes protestations particulières de la part de Chevaliers de Colomb contre la publication de leur Rituel.

Dans ce même numéro, M. Preuss déclare qu'il n'est pas " le recéleur d'un bien volé ", ni " le complice de la violation d'un pacte solennel."

Par ces derniers mots le *Catholic Columbian* fait vraisemblablement allusion à Sa Grandeur Mgr Janssen, évêque de Belleville, Illinois, à qui, paraît-il, les Chevaliers de Colomb avaient communiqué leur Rituel contre la promesse que l'évêque le garderait secret.

Comme le dit M. Preuss, insinuer qu'un évêque a pu manquer à sa parole épiscopale, uniquement parce qu'un document, qui est entre les mains de douzaines, peut-être de centaines de laïques, est tombé dans le domaine public, c'est manquer singulièrement aux lois de la charité chrétienne.

De fait, ajoute M. Preuss, Sa Gran-

deur l'évêque de Belleville ne nous a communiqué ni le Rituel en question, ni une copie de ce Rituel, et elle ne nous a fourni aucune information à ce sujet.

Comment M. Preuss a-t-il obtenu une copie de ce précieux Rituel qu'on garde avec un soin si jaloux ? Naturellement, il ne le dit pas. Le point important, pour nous, c'est que l'authenticité des extraits publiés soit clairement établie, et elle l'est.

Reproduisons maintenant, à notre tour, quelques extraits de ce Rituel des Chevaliers de Colomb. Nous traduisons d'après le texte anglais, bien entendu :

" D. CHAN. Messieurs. L'œil est l'organe le plus délicat, le plus beau et le plus utile du corps humain ; c'est un chef-d'œuvre de l'habileté de Dieu, la manifestation du caractère, la fenêtre de l'âme : c'est un guide grâce auquel nous atteignons, admirons et connaissons les beautés de la nature ; et tandis que nous vous avons temporairement privés de son usage (2), nous l'avons fait pour symboliser les ténèbres et le doute où nous nous égarons tous si nous ne sommes guidés par la lumière de la foi et les enseignements de la sainte église. La nécessité d'imprimer clairement et d'une façon indélébile sur votre esprit une des choses essentielles de cet ordre, nous a engagés à éloigner ainsi de vos yeux toute cause de distraction.

" La curiosité a toujours eu, chez l'homme, une grande force de propulsion. C'est elle qui donne sa force à cet étonnant aimant qui s'appelle le secret, lequel attire tout le genre humain.

" Le secret est l'un des charmes les plus puissants de cette société, et il doit donc être gardé d'une façon absolue. C'est pourquoi, avant que vous puissiez même entrevoir les mystères cachés de cet ordre, nous vous demandons de prêter, solennellement et délibérément, en pesant chaque mot, le disant clairement, fermement, et avec intelligence, en permettant à sa pleine signification de pénétrer au fond même de votre âme pour y demeurer à jamais, nous vous demandons de prêter d'abord cet engagement indispensable dont la violation vous couvrira de déshonneur et de honte comme homme et comme Chevalier, et vous vaudra l'expulsion ignominieuse de nos rangs. Et afin que vous puissiez vous rendre parfaitement compte de ce que vous allez faire, je vais d'abord vous répéter l'engagement :

" Je promets sur mon honneur de gentilhomme catholique de ne jamais révéler, directement ou indirectement, par paroles ou par acte, aucun, même le plus insignifiant, des procédés de cet ordre, tels qu'ils se produisent en ce conseil ou en tout autre, à qui que ce soit, à moins que cette personne ne me soit connue d'une manière absolue comme un frère, mon égal et en règle ; avec cette seule exception, savoir que je pourrai, comme matière de confession, révéler lesdits procédés à mon confesseur. Je promets, de plus, de ne pas employer ou introduire ou imiter aucune des cérémonies de cet ordre en dehors de cette société, d'aucune façon ; je promets de ne pas écrire, imprimer ou copier aucun des travaux imprimés ou non imprimés de cet ordre. Je considère ces promesses comme obligatoires en conscience pour moi jusqu'à la mort."

" Si quelqu'un croit qu'il ne devrait pas ou ne peut pas observer cette obligation, qu'il se retire maintenant. Vous allez répéter cet engagement après moi [Tous le répètent]. Pour vous en faire garder plus sûrement le souvenir, je vais maintenant vous donner ce memento. [Il donne à chaque candidat un léger coup sur la bouche du revers de la main. Il prend sa place à côté de l'étendard pendant l'examen du G. C.]

G. C. — Je vous ordonne de continuer.

(2) Il s'agit, évidemment, des candidats à l'initiation au premier degré, qui ont les yeux bandés. — Note de la Vérité.

" Chan. Dignes messieurs, voyez l'inscription sur cette bannière, le principal mot de passe permanent de cet ordre [Il le donne avec la traduction]. Et vous, messieurs, tout en vous souvenant de cet éternel sommeil, n'oubliez pas que pour les bons et les nobles la vie a beaucoup de compensations et un ciel toujours clair pour celui qui observe et remplit fidèlement ses devoirs. Ici, messieurs, [élevant le crâne] vous voyez une relique de l'homme mortel, une cassette qui contenait jadis le précieux trésor de l'esprit humain. D'ici [indiquant les orbites des yeux] de ces orbites, maintenant vides, façonnés par la main de Dieu, regardaient jadis le champ de la vie et la lumière, des yeux aussi limpides, aussi brillants, aussi jeunes que les vôtres, etc. etc (3).....

" Maintenant, messieurs, voyez ce symbole emblématique [sic] de la rédemption de l'homme, [il élève la croix] la croix, par laquelle la liberté a été donnée au monde chrétien, par laquelle la suprématie de la lumière de l'intelligence divine a remplacé les ténèbres de l'idolâtrie et de la superstition, etc. etc (4).

Le manque d'espace nous empêche de continuer les citations. Nous croyons en avoir donné assez pour que nos lecteurs puissent se former une idée assez exacte de la nature de cette société. Nous y reviendrons, si cela est nécessaire.

Mais pour montrer jusqu'à quel point cet ordre tient au secret il est bon peut-être de reproduire encore quelques lignes :

" Il est défendu au Chan. d'apporter ce Rituel aux réunions publiques [memorial meetings]. Il doit apprendre par cœur ce qu'il est appelé à dire.

" Ce Rituel est la propriété de votre conseil. Il doit être gardé avec soin, afin qu'il ne tombe pas entre les mains des étrangers. Les conseils doivent fournir un coffre-fort en fer-blanc qui se ferme à clef, et tous les rituels et les différentes parties du Rituel doivent y être renfermés, et les officiers ne doivent garder les différentes parties du Rituel que le temps strictement nécessaire pour les apprendre par cœur. Il faut suivre ce Rituel dans tous ces détails de langage et de cérémonial. Il est absolument défendu d'y apporter des additions, des changements, des corrections d'aucune sorte ou d'en omettre quoi que ce soit. Les différentes parties doivent être apprises par cœur. On ne saurait tolérer la lecture d'aucune partie."

Il est donc établi :

- 1° Que cet ordre des Chevaliers de Colomb est une société secrète ;
- 2° Qu'il est défendu aux membres de révéler les secrets et les mystères de l'ordre à d'autres qu'à leur confesseur, et en confession ;
- 3° L'engagement ne fait pas d'exception même en faveur de l'Ordinaire, ni des tribunaux ecclésiastiques et civils ;
- 4° L'initié s'engage solennellement à ne pas révéler les secrets et les mystères de l'ordre AVANT de savoir en quoi ces secrets et mystères consistent.

Maintenant, avec notre confrère M. Preuss, nous croyons devoir rappeler cet avertissement solennel des Pères du troisième concile plénier de Baltimore, dans leur Lettre pastorale :

" Il y a un trait caractéristique qui est toujours une forte préoccupation contre une société, c'est le secret. Notre Divin Sauveur Lui-même a posé cette règle : " Celui qui fait le mal hait la lumière, et n'approche pas de la lumière, afin que ses œuvres ne

(3) Suit une longue tirade ampoulée sur les différentes parties du crâne... Note de la Vérité.

(4) Autre longue tirade emphatique. — Note de la Vérité.

soient pas condamnées. Mais celui qui fait la vérité s'approche de la lumière, afin que ses œuvres soient manifestes, parce qu'elles sont faites en Dieu. " [S. Jean III. 20 et 21]. C'est pourquoi, lorsqu'une société s'entoure de secret et de ténèbres, la présomption est contre elle, et c'est à elle qu'incombe le devoir de prouver qu'elle n'a rien de mal."

Et ces autres graves paroles de la même Lettre pastorale :

" Il est du devoir manifeste de tout homme raisonnable, avant d'entrer dans n'importe quelle société, de s'assurer que les fins qu'elle se propose et les moyens qu'elle emploie sont conformes à la vérité, à la justice et aux lois de la conscience."

Or dans le cas de cet ordre des Chevaliers de Colomb, comment peut-on s'assurer d'avance si tout y est conforme à la loi naturelle et aux lois positives de Dieu et de l'Eglise— sans parler des justes lois civiles— puisque la société ne se fait connaître aux aspirants que lorsque ceux-ci ont prêté l'engagement solennel de garder le secret sur ce qu'ils doivent apprendre ? Et quel objet légitime peut-on atteindre au moyen de cette société secrète ?

Peut-elle, en aucune façon, aider l'Eglise dans l'œuvre essentielle du salut des âmes ? Nous ne le croyons pas.

L'Eglise n'a jamais eu recours à de tels moyens et ne les a jamais approuvés. Car, quoiqu'on en dise, l'ordre des Chevaliers de Colomb n'a pas été approuvé par l'Eglise, et nous ne croyons pas qu'il le soit jamais.

L'approbation de quelques évêques isolés ne constitue pas l'approbation de l'Eglise. Pour qu'il y eût approbation de l'Eglise, il faudrait qu'il y eût approbation du Pape ou d'un concile dont les décrets seraient approuvés par le Pape.

Un évêque pourrait approuver l'ordre, tout au plus, dans les limites de son diocèse.

Mais les Chevaliers de Colomb ayant, paraît-il, l'approbation de certains évêques (5) semblent croire qu'ils peuvent s'implanter partout.

C'est ainsi que *The Review* nous affirme qu'ils ont organisé un conseil à Belleville, bien que l'évêque de Belleville ait refusé à l'ordre la permission de s'implanter dans son diocèse. Cela ne montre pas un esprit de soumission bien accentué à l'égard de l'autorité épiscopale.

Autre exemple de cet esprit d'insubordination.

Le décret 290 du troisième concile de Baltimore porte ce qui suit : " Mandamus quoque ut sacerdotes illum abusum, quo convivium parantur cum choreis, ad opera pia promovenda, omnino tollendum curent. En d'autres termes, les Pères du Concile condamnent les bals de charité. Or, tout dernièrement encore, le *New York Freeman's Journal* nous apprenait que les Chevaliers de Colomb avaient donné un bal de charité gigantesque (25,000 personnes) au Madison Square Garden, New York (6).

L'abbé O'Brien, rédacteur de l'*Au-*

(5) Nous avons vu des discours d'évêques, prononcés devant des réunions profanes, dans lesquels l'ordre paraît être approuvé ; mais s'il existe des approbations épiscopales, dans la forme canonique, nous n'en avons jamais vu. — Note de la Vérité.

(6) Voir la Vérité du 15 février, page 5.

(1) Les Elks. Cette société semble être basée sur le naturalisme le plus révoltant.

gustinian, de Kalamazoo, commentant un discours prononcé naguère par Mgr Byrne, devant une réunion de Chevaliers de Colomb, s'exprime comme suit :

« Combien les Chevaliers de Colomb que nous connaissons diffèrent de l'idéal proposé par le distingué prélat. Quelques-uns sont des adversaires déclarés des écoles catholiques ; d'autres envoient leurs enfants aux écoles publiques, et aucun d'eux ne contribue rien au maintien des écoles catholiques, pas même 25 sous par mois à la Société des écoles paroissiales. Et cependant ce sont des Chevaliers de Colomb, et ils posent comme la lumière du monde, et ils ont principalement soin de leurs propres affaires » [Cité par le *Catholic Sun* du 13 décembre] (7).

Mais, dit-on, vous ignorez, peut-être, que des prêtres font partie de cet ordre. Avec notre confrère de Saint-Louis, nous le savons, et avec lui nous dirons que cela ne change rien au caractère essentiel de l'ordre.

Du reste, les Chevaliers de Colomb, s'il faut en croire *The Review*, se vantent de n'admettre les membres du clergé dans leur Société que sur un pied de parfaite égalité avec les membres laïques. Dans leurs initiations, les prêtres doivent se soumettre à toutes les cérémonies qui sont imposées aux laïques. Et nous citerons cette opinion d'un prêtre que nous lisons dans *The Review*, 26 décembre, page 612 :

« Un pasteur, dit-il, qui permet aux laïques de sa paroisse de le faire passer par une série de bouffonneries héroïques [billy-goat buffooneries], innocentes peut-être, mais grotesques, en prenant l'engagement solennel de ne rien dévoiler de ce qu'il verra ou entendra dans la loge à qui que ce soit, si ce n'est peut-être à son confesseur, pas même à son évêque, un tel pasteur dégrade sa dignité sacerdotale et ne doit blâmer d'autres que lui-même s'il perd le respect de son peuple et, conséquemment, son autorité pastorale. »

Nous aurions bien d'autres choses à dire sur ce sujet, mais nous croyons devoir terminer cet article par cette grave parole sacerdotale que nous ne voudrions pas affaiblir en la commentant.

(7) Voir *The Review*, 26 décembre, page 611.

Le parlement fédéral

Le gouverneur général, lord Minto, a ouvert la session annuelle du parlement fédéral, en même temps que le lieutenant gouverneur, sir L. A. Jetté, ouvrait la session de la législature de Québec : le 13 février.

Le discours du trône, à Ottawa, est d'une insignifiance absolue cette année. Un paragraphe consacré à l'abondance des récoltes au Manitoba et au Nord-Ouest ; un autre paragraphe, à la visite du prince et de la princesse de Galles ; un troisième, à l'assassinat du président McKinley. Puis vient cette platitude sur le recensement :

On vous présentera le rapport du dernier recensement. Si la population n'a pas augmenté autant qu'on aurait pu s'y attendre, le développement de notre richesse et de nos divers éléments de prospérité a atteint des proportions fort satisfaisantes. Il y a aussi lieu de croire que, dans la dernière moitié de la période décennale, l'augmen-

tation de la population a dépassé de beaucoup la moyenne de l'augmentation qui s'était produite dans les années précédentes et que, à l'avenir, elle sera beaucoup plus considérable qu'elle ne l'a été durant la période représentée par les deux derniers recensements.

Question de bleus et de rouges, comme vous voyez !

Puis, Son Excellence nous apprend que la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien ayant demandé la permission d'augmenter son capital, les ministres ont profité de l'occasion pour soumettre à la décision des tribunaux la question de savoir si l'Exécutif a le droit de réglementer les tarifs de la compagnie.

Vraiment, nous ne voyons pas de rapport entre les deux questions.

Vient un paragraphe au sujet des expériences de M. Marconi, commencées à Terre-Neuve et qui doivent être continuées, sur invitation du gouvernement canadien, dans la Nouvelle-Ecosse. Si les expériences sont couronnées de succès, le gouvernement a fait des arrangements avec le savant italien pour faire bénéficier le pays de son invention.

Le gouverneur félicite ensuite le Canada sur les succès obtenus aux récentes expositions internationales, sur l'état satisfaisant du revenu et sur le développement des affaires, et il laisse entrevoir une augmentation du nombre de nos agences commerciales. Il nous informe de plus que le gouvernement de l'Australie et celui de la Nouvelle-Zélande ont accepté l'invitation du gouvernement canadien de se faire représenter à une conférence qui aura lieu à Londres, au mois de juin prochain, pour parler commerce, moyens de transport, pose de câbles sous-marins, etc, et il exprime l'espoir que ce congrès nous fera du bien ! Son Excellence nous apprend également que son gouvernement a découvert, après enquête, qu'il est possible de s'assurer, en Afrique australe, un marché avantageux aux différents produits canadiens, par l'établissement d'une ligne directe de steamers entre ce pays-là et le nôtre, « ce qu'il va s'efforcer de faire. » Il faut espérer que cette entreprise aura plus de succès que l'établissement de la fameuse ligne de steamers rapides entre le Canada et l'Europe, projet dont on parle depuis bien des années mais qui n'a pas encore abouti.

Et après avoir annoncé que le premier ministre a été invité aux cérémonies du couronnement, Son Excellence s'exprime comme suit :

« Il est à espérer que la présence des principaux hommes d'Etat des colonies à ces fêtes donnera lieu à la discussion de sujets d'intérêt mutuel susceptibles d'affecter, dans un prochain avenir, le développement de notre commerce avec la mère-patrie et les diverses colonies de l'Empire. »

Et c'est tout !

Comme on le voit, le gouvernement d'Ottawa cultive en grand la vertu de l'espérance : il espère ceci, il s'attend à cela. Mais il ne s'appuie guère sur ce qu'il a fait et il n'insiste pas sur ce qu'il fera.

Surtout, il a oublié entièrement de nous parler du seul sujet intéressant qu'il aurait pu traiter : notre guerre en Afrique. Car le Canada a une grosse

guerre sur les bras, il ne faut pas le perdre de vue.

Le gouvernement ne mentionne même pas le fait que, pendant les vacances parlementaires, il a expédié un troisième contingent sur le théâtre des hostilités.

Il va falloir que notre ami M. Bourassa le force à rompre le silence sur ce sujet important ; et il le fera, n'en doutons pas.

Déjà, pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, le vaillant député de Labelle a fortement secoué nos grands endormis. Il a montré que dans la question des frontières de l'Alaska la Grande Bretagne, comme elle fait toujours, a sacrifié aux Etats Unis les intérêts du Canada. Il veut que le Canada, dans les expositions internationales, expose pour son propre compte et non pour le compte de l'Angleterre ; et il exprime l'espoir que Sir Wilfrid Laurier s'occupera de cette question à la prochaine conférence de Londres, et qu'il n'ira pas à cette conférence, comme il est allé à celle de 1897, sans savoir d'avance quels devoirs l'y appellent. Bien entendu, il a dénoncé vigoureusement l'envoi du troisième contingent en Afrique. Puis il a attiré l'attention de la Chambre sur les graves inconvénients qu'il peut y avoir à laisser acheter nos voies ferrées par les Américains. Il a même proposé un amendement à l'adresse sur ce sujet, amendement qu'il a ensuite retiré, sur la quasi promesse faite par M. Fielding que le gouvernement s'occupera de la question des chemins de fer dès cette session.

Le budget pour 1903, déposé par M. Fielding, comporte une dépense de 53 millions, soit six millions de moins que l'an dernier.

LA QUESTION DES MÉTIS

Monsieur le rédacteur de la *Vérité*,

Le Rév. Père Lacasse O. M. I. aura beau faire du sentiment, il ne convaincra personne que la question de l'isolement d'une centaine de familles métisses sur une réserve au Nord-Ouest n'est pas une question libre et qu'on est mauvais chrétien en différant d'opinion avec lui. Ce sont les exagérations de ce genre qui gâtent les meilleures causes.

Que les Révérends Pères missionnaires demandent qu'on leur vienne en aide pour l'œuvre des missions, tel que construction de chapelles, soutien des écoles, collection de vieux habits pour les sauvages. C'est très bien. C'est admirable. Personne n'y trouvera à redire, les bourses leur seront toujours ouvertes, ils auront toutes les sympathies ; mais qu'on ne vienne pas nous chercher noise si nous différons avec eux d'opinion sur l'isolement des métis du reste de la population ; ici les opinions sont libres parce qu'il s'agit tout simplement d'une question d'économie sociale.

S'il fallait séquestrer du commerce du monde toutes les familles qui courent quelque danger moral il faudrait bien des subdivisions territoriales.

Il est permis de croire et de dire, sans encourir les anathèmes de l'Eglise, que les métis au Nord-Ouest auraient pu vivre chrétiennement et faire leur

salut, tout en se mêlant à nos bonnes familles canadiennes, et que leur sort n'eût pas été très mauvais. C'est là toute la question, et quoi qu'en dise le Rév. Père Lacasse, il y en a beaucoup qui sont de cette opinion. Il nous semble à nous qu'en traitant de sous ou de mauvais chrétiens tous ceux qui ne sont pas de l'avis du Rév. Père Lacombe sur cette question on s'écarte joliment des règles de la charité.

Que vient-on nous parler des Réductions du Paraguay formées par les Jésuites ? Comme s'il y avait quelque ressemblance entre cette belle république modèle composée de milliers de familles, et cette poignée de métis groupés sur une réserve au Nord-Ouest. Les nombreuses tribus répandues sur les bords du Pirapé et de l'Uruguay composèrent de si nombreuses bourgades qu'elles purent bientôt organiser une armée pour résister à l'invasion des Espagnols et des Portugais. Au sein de ces bourgades on s'adonnait à toutes les industries des villes d'Europe, et sous ce beau ciel de l'Amérique méridionale, tout le peuple des Réductions jouissait d'un bien-être inconnu aujourd'hui au monde entier. Si le bon Père Lacasse le veut nous lui ferons en détail l'histoire de cette œuvre inimitable des Jésuites et irréalisable au Nord-Ouest avec les éléments dont on dispose. Songer à fonder sur les bords de la Saskatchewan des Républiques comme au Paraguay, c'est tout simplement une *utopie*.

Les Réductions du Paraguay étaient riches et ne manquaient de rien. Celles du Nord-Ouest, (si on peut leur donner le nom de Réductions) seront toujours pauvres et manqueront de tout. Les conditions ne sont pas les mêmes, elles diffèrent du tout au tout. Nous aussi nous avons lu l'histoire et les *faiseurs* d'histoires ne sont peut-être pas ceux qu'on pense. Nous ne désirons pas prolonger la discussion ; cependant si le Rév. Père y tient il n'a qu'à répondre.

X...

LA GUERRE

Les 23 colonnes anglaises à la poursuite du général Dewet, dont nous parlions la semaine dernière, n'ont pu réussir à capturer l'insaisissable Burgher. Au moment *psychologique* il leur a glissé entre les doigts, comme toujours. Ses hommes se sont dispersés, pour se réunir ailleurs, et lui-même, imitant l'exploit fameux d'Annibal, a traversé les lignes anglaises, par une nuit sombre, en poussant devant lui un troupeau de bestiaux. Sans trop se décourager, les troupes anglaises se sont remises à sa poursuite.

On signale deux défaites anglaises. Un corps de 150 hommes d'infanterie est tombé dans une embuscade près de la rivière Klip, au sud de Johannesburg, avec le résultat ordinaire. Un autre détachement anglais, sur la rivière Watererval, est également tombé dans un piège et a été écrasé, peut-être même annihilé.

Kitchener annonce cette semaine moins de captures, les Boers sont très actifs partout, et en plus d'un endroit les Anglais sont sur la défensive.

Comment ferons-nous notre carême ?

(De la *Semaine religieuse*, de Montréal.)

Si nous comparons nos carêmes d'aujourd'hui à ceux d'autrefois, quelle différence ! C'est à ce point que l'on est tenté de se demander si réellement le carême existe encore.

Nos pères se soumettaient, sans broncher, dès qu'ils avaient atteint l'âge de raison, aux quarante jours d'abstinence alors imposés par l'Eglise. A vingt et un ans, ils joignaient le jeûne à l'abstinence, et ceci était général : on ne se croyait pas dispensé par un travail pénible.

Aujourd'hui, qui fait abstinence ? Qui jeûne surtout ? C'est étonnant, comme on se met à l'aise à cet égard ! Nous prenons du carême ce qu'il nous plaît, et nous laissons le reste avec un calme de conscience parfait.

Quand on met en parallèle l'absolue soumission de nos pères aux lois de la sainte Eglise relatives au jeûne et à l'abstinence et notre sans-gêne à cet égard, on ne peut s'empêcher de s'attrister, et comme catholique et comme canadien.

Comme catholique, parce que cette transgression qui, chez le plus grand nombre, paraît faite avec une sorte d'inconscience, prouve une profonde ignorance en matière de religion, et, par suite, un grand affaiblissement de la foi dans la société.

Si on s'attriste comme catholique, on doit s'attrister également comme canadien, par patriotisme. Il ne peut qu'en être ainsi, quand on constate que nos tempéraments sont aujourd'hui si frêles, si délabrés, qu'ils ne permettent plus à l'Eglise de nous imposer un carême, même très mitigé, presque nul ; et que notre race, autrefois si vigoureuse et si endurente, ne peut plus maintenant supporter, sans fléchir, une mortification, quelque légère qu'elle soit.

Or, est-ce à l'observation du carême qu'il faut attribuer cette dégénérescence de notre race ? On ferait rire si on le disait.

C'est d'abord l'éducation molle et délicate que, même chez les pauvres, on donne aux enfants et qui fait de ces petites créatures des fleurs de serre que le moindre souffle fane et terrasse.

C'est la bonne chère, les mets fins et choisis, les liqueurs qui font de notre corps un nid d'humeurs et de congestions.

Ce sont les nuits passées dans l'atmosphère viciée des clubs, des cabarets, des salles de spectacles ; ce sont les bals, les soirées mondaines, aux dépens d'un repos et d'un sommeil réparateurs, nécessaires à notre corps.

Voilà les véritables causes. Notre race était autrefois robuste, forte et féconde, parce que nos pères menaient une vie frugale, laborieuse et pure. Elle reviendra forte, belle et féconde, si, faisant effort sur nous-mêmes, nous revenons aux mœurs de nos pères.

Les lois de l'Eglise ne ruinent pas la santé, tant s'en faut !

C'est l'intempérance, sous toutes ses formes, qui nous tue ! !

AMERICANISME

Nous lisons dans la *Semaine religieuse*, de Montréal, 10 février, les informations suivantes qui confirment ce que nous avons souvent écrit dans la *Vérité* sur les erreurs de l'Américanisme :

Dans la *Vérité Française*, M. l'abbé Charles Maignen nous apprend que la question de l'américanisme vient d'entrer dans le domaine de l'enseignement théologique officiel.

"C'est ainsi, dit-il, qu'il nous a été donné de lire récemment, dans un cours de théologie, une dissertation sur l'américanisme (1).

"L'auteur, qui enseigne au collège international de Saint-Antoine, à Rome, la théologie dogmatique, rattache avec raison l'américanisme à l'erreur qui professe que la doctrine catholique est intrinsèquement perfectible, et qu'elle doit être diversement comprise selon les progrès de la science et de la civilisation.

"C'est, dit-il, une opinion funeste et digne de réprobation.

"Le docte professeur fait un exposé historique et doctrinal de l'américanisme ; il énumère ses principaux défenseurs, parmi lesquels Mgr Ireland : *vir eloquentissimus, sed cujus scientia theologica non aequal facundiam, ut legenti ejus scripta illico patet*. D'ailleurs, ajoute le R. P. Casanova, ni Mgr Ireland, ni M. Klein, ni Mgr Keane, n'ont voulu propager, sous le nom d'américanisme, une doctrine contraire à la foi catholique.

"Après avoir exposé la doctrine catholique enseignée dans la lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons, le R. P. Casanova réfute l'objection de ceux qui prétendent que la doctrine condamnée par le pape n'a jamais été soutenue par les partisans de l'américanisme.

"C'est renouveler, dit-il, les manœuvres des jansénistes. Léon XIII dans sa lettre réprovoque une doctrine réelle, objective, historique et pernicieuse.

"Ce clair et vigoureux exposé a, dans la langue théologique, une saveur particulière, et il faut féliciter les élèves qui savent profiter d'un tel enseignement.

"L'ouvrage du P. Casanova est édité à Rome, à la typographie sallustienne, avec l'imprimatur du maître du sacré palais."

* *

La *Semaine religieuse* de Paris, de son côté, met une sourdine à l'admiration inconsidérée dont on a fait généralement preuve, en France, et ailleurs aussi, pour l'esprit religieux des Américains, leur civilisation merveilleuse, leur vertu de tolérance.

"Deux faits très significatifs, écrit l'un des rédacteurs de cette excellente revue, peuvent nous faire réfléchir et mieux apprécier les choses.

"Les écoles américaines sont laïcisées et neutres, c'est-à-dire hostiles au catholicisme. Ainsi qu'on le pratiquait dans quelques Etats, un maître d'école du comté de Morison avait l'habitude de faire réciter le *Pater*, cette prière commune aux catholiques et aux protestants, lorsqu'un scrupule le prit et l'incita à demander conseil à M. Alson,

(1) THEOLOGIA FUNDAMENTALIS quam Roma in collegio internationali sancti Antonii tradidit et docet. P. Gabriel Casanova, O.F.M.

le surintendant du département de l'instruction publique. Il reçut, par l'entremise de l'attorney général Douglass, de Saint-Paul (Minnesota), l'ordre d'avoir à cesser. Il ajoutait que le *Pater* même est proscripé de toutes les écoles, en vertu de l'article 1er, titre 16 de la constitution, ainsi conçu :

"Nul ne sera forcé d'adhérer à un culte quelconque, d'assister à une de ses cérémonies ou même de la subir."

"Nous trouvons une autre appréciation du progrès américain et de la vertu des ministres protestants qu'il est bon de recueillir. A force de publicité et de calomnie, ceux-ci ont répandu dans le public, et peut-être jusque chez nous, une opinion très défavorable du clergé latin en général et des prêtres d'origine espagnole ou portugaise en particulier.

"Dernièrement, dans une réunion de l'*Episcopalian Missionary*, les évêques épiscopaliens Brent, Kensolving et Doane, ayant cru devoir continuer cette campagne, se sont oubliés jusqu'à déclarer que la mission des épiscopaliens dans les soi-disant catholiques Philippines se réduisait, en somme, à chasser les voleurs de la maison d'un tiers. Renchérissant, M. Kensolving déclara que le clergé catholique du Brésil était, en général, composé de gens immoraux ; et M. Brent ajouta que les prêtres catholiques des Philippines étaient pires encore.

"A la messe du 8 décembre, Mgr Mac Quaid, évêque catholique de Rochester, répondit à ces calomnies par une vigoureuse sortie.

"Il affirma d'abord que la moralité des religieux et des prêtres catholiques de n'importe quel pays pouvait avantageusement soutenir la comparaison avec celle des ministres protestants, en particulier des Etats-Unis.

"L'ignorance, dit-il, où l'on prétend que croupissaient les Philippiens quand les missions protestantes des Etats-Unis les ont envahis, est une fable ; et il est à craindre qu'ils ne retrouveront pas dans la suite l'instruction qu'ils possédaient alors.

"Il prédit qu'avant deux cents ans, tout comme les Indiens du nouveau continent, les Philippiens seraient radicalement exterminés par la civilisation anglo-saxonne.

"Quand les protestants arrivèrent aux îles Hawaï, il y avait 300,000 indigènes ; le dernier recensement en accuse à peine 30,000. S'indigner contre les religieux et les discréditer est la préface de la confiscation de leurs biens et de la ruine des institutions catholiques."

Le prélat termina par ces mots :

"Il me semble particulièrement singulier que le gouvernement américain refuse de faire donner une instruction religieuse à plus de 8,000,000 d'indigènes, catholiques pour la plupart, et sous prétexte de moralité et d'économie, alors qu'il verse tous les ans 100,000 francs au sultan des îles Soulo pour l'entretien des nombreuses femmes de son harem. Tout en octroyant à ce musulman entière faculté de faire enseigner le Coran dans les écoles de ses Etats, le cabinet de Washington refuse aux enfants catholiques le droit de recevoir en classe l'enseignement de leur religion. Et c'est pourquoi je n'hésite pas à dénoncer l'hypocrisie et les calomnies de la prétendue civilisation américaine."

L'ALLIANCE PROTESTANTE

ET LES JESUITES

Nous extrayons ce qui suit des *Lettres d'Angleterre*, de M. F. de Bernhardt, correspondant de la *Croix*, en date de Londres, 27 janvier :

Vous avez annoncé brièvement le résultat de la tentative de persécution contre les Jésuites anglais, et la déconfiture de l'Alliance protestante.

Permettez-moi d'entrer dans quelques détails sur cette affaire. La chose en vaut la peine.

Ainsi que je vous l'avais dit, le magistrat, M. Kennedy, avait renvoyé la cause à huitaine, pour trouver un moyen de sortir de l'espèce de cercle de Popilius dans lequel l'avocat Avory l'avait enfermé. C'était du reste un cercle vicieux.

Si le texte de la loi était formel, si la lettre en était conforme aux basses aspirations de l'Alliance protestante, l'esprit de cette loi était tellement en opposition avec les idées de liberté et de tolérance qui distinguent le peuple anglais que le digne magistrat n'eût pas de peine à trouver une solution.

Lorsque M. Avory se présenta au tribunal de Malborough Street pour réclamer, au nom de ses clients, des poursuites contre trois religieux de Farm Street, inculpés d'infraction à l'article 34 de la loi d'émancipation, lequel déclare le fait de la part d'un Jésuite de résider en Angleterre un crime punissable de bannissement, M. Kennedy lui répondit qu'il avait étudié les divers articles de la loi relatifs aux Jésuites, mais qu'il les considérait comme surannés, attendu qu'ils n'avaient jamais été appliqués, et qu'il n'existait pas d'exemple d'une condamnation quelconque rendue en vertu d'eux. Un jurisconsulte éminent, sir James Stephen, avait déclaré que ces dispositions avaient toujours été traitées comme lettre morte depuis le moment où elles avaient été promulguées.

D'ailleurs, une accusation qui impliquait des peines aussi graves que le bannissement à perpétuité et la déportation étant une affaire d'Etat, les poursuites ne pouvaient avoir lieu que sur l'initiative de la Couronne et non sur celle d'obscurs dénonciateurs. En conséquence, le magistrat déclara la procédure vicieuse et refusa le mandat de comparution.

M. Kennedy ajouta que son refus reposait sur un autre motif. Le simple fait de dénoncer certaines personnes comme Jésuites n'était pas une preuve suffisante du délit mis à leur charge.

Le sieur Avory, tout abasourdi, demanda d'un air piteux si, dans le cas où il appuierait sa dénonciation par des preuves, le magistrat la prendrait en considération. M. Kennedy répliqua sèchement qu'il n'en ferait rien, attendu qu'il considérait que l'initiative des poursuites devait être prise par la Couronne.

Sur quoi, Mons Avory tourna honteusement les talons.

Il faut se réjouir de la déconfiture de l'Alliance protestante, non seulement pour les Jésuites anglais, mais aussi et surtout pour les religieux français réfugiés en Angleterre.

En effet, si l'Alliance avait obtenu gain de cause, les reptiles qui la constituent se seraient remis à siffler. Ils

auraient dit que puisqu'on bannissait les religieux anglais, à plus forte raison devait-on frapper les étrangers, et les victimes de M. Waldeck-Rousseau auraient dû reprendre le chemin d'un nouvel exil.

ÇA ET LA

Contre les Jésuites

Trois juges d'instruction opèrent en ce moment contre les Jésuites, dit l'Univers, en date du 23 janvier. Ce sont :

- A Paris, M. André, protestant.
 - A Lyon, M. Pellenc, protestant.
 - A Bordeaux, M. Eyquem, juif.
- Touchante garantie d'impartialité. Pour compléter, le gouvernement devrait bien se procurer un juge d'instruction janséniste.

—o—

Congréganistes malgré elles

A Rouen, lisons-nous dans un journal français, on vient d'inculper Mme LeMire, veuve d'un membre de la Chambre de commerce et cinq autres veuves, membres de l'œuvre du Calvaire.

Cette œuvre, fondée en 1891 par Mme veuve Yger, a pour but de soigner les plaies des femmes pauvres. L'œuvre possède un hospice qui contient 28 lits et soigne près de 290 malades.

Mme Lemire a déjà été interrogée par M. Bosquet, juge d'instruction ; elle était assistée de Me Charles de Beaurepaire.

Mme Le Mire a expliqué au magistrat qu'aucune des cinq veuves poursuivies n'avaient fait de vœux, elles restent absolument libres et indépendantes, aussi bien de leurs personnes que de l'administration de leur fortune.

Elles n'ont aucun uniforme et s'habillent comme il leur plaît.

Malgré ces explications, l'inculpation a été maintenue.

—o—

Transvaal --- La destruction des fermes

La Westminster Gazette publie une lettre d'un jeune yeoman, datée de Klerksdorp, 25 novembre, qui prouve que malgré les démentis officiels le système de dévastation n'a pas été abandonné. Le volontaire, qui sert sous Methuen, décrit ainsi la campagne :

" Le premier mois, dit-il, nous n'eûmes que peu de combats, car Methuen était en visite de " destruction " dans un district très fertile. " Chaque ferme trouvée par nous fut complètement détruite. " Les céréales furent anéanties, les bestiaux capturés, les plantations d'arbres fruitiers coupées, et quand les maisons elles-mêmes furent vides de leur contenu, on les incendia. Dans presque chaque cas, nous trouvâmes que les Boers s'étaient échappés juste avant notre arrivée et assez souvent ils se trouvèrent sur des kopjes environnants d'où ils nous envoyèrent quelques coups de fusils quand nous avançâmes. Ça peut vous sembler dur, à vous autres, mais c'est l'ordre de Kitchener et si vous étiez ici, vous

verriez vous-mêmes que c'est la seule façon dont on peut terminer cette guerre. Nous avons détruit jusqu'à cinq fermes en deux jours. Et quelles fermes ! Les fruits étaient mûrs, et tout ce qui était mangeable fut donné aux soldats. Pendant une semaine environ nous étions nourris d'oranges superbes, de cochons, de volailles, de citrons, de pêches, d'abricots, de toutes sortes de bonnes choses. "

—o—

Les grands ports de mer

On vient de dresser la statistique des plus grands ports du monde d'après le commerce de l'année 1900.

Londres vient en tête avec un mouvement total de 16,529,000 tonneaux.

Viennent ensuite par ordre d'importance :

- 2. Hambourg.....15,575,000 tonnes
- 3. New-York.....15,205,000 "
- 4. Anvers.....13,750,000 "
- 5. Cardiff.....13,420,000 "
- 6. Marseille.....12,200,000 "
- 7. Liverpool.....11,818,000 "
- 8. Constantinople.10,348,000 "
- 9. Singapour..... 9,960,000 "
- 10. Gènes..... 9,007,000 "
- 11. Sanghaï..... 8,937,000 "
- 12. Rotterdam..... 7,490,000 "
- 13. Hong-Kong..... 6,721,000 "
- 14. Newcastle..... 6,171,800 "
- 15. Naples..... 6,128,000 "
- 16. Lisbonne..... 5,800,000 "
- 17. Le Havre..... 5,468,000 "

Un des ports qui ont le plus progressé dans ces derniers temps est celui d'Anvers, grâce à la colonisation du Congo belge.

—o—

Les Œuvres maçonniques

Les journaux catholiques français publient l'intéressant bilan que voici :

- Ecoles primaires soutenues avec l'argent des francs-maçons, ZÉRO..... 0
- Ecoles secondaires, écoles supérieures fondées et entretenues avec l'argent des francs-maçons..... 0
- Hôpitaux, asiles, refuges, alum-nats où les francs-maçons se dévouent et vont de leur poche..... 0
- Asiles et hôpitaux desservis par dévouement par des sœurs maçonnnes 0
- Ecoles fondées en Orient par les Loges..... 0
- Missions franc-maçonnnes..... 0
- Souscriptions personnelles des francs-maçons pour les missions françaises..... 0
- Missionnaires francs-maçons..... 0
- Martyrs francs-maçons..... 0
- Hommages rendus à des francs-maçons " non fonctionnaires, pour dévouement à la France dans les pays sauvages "..... 0
- TOTAL..... 0

Il existe bien un orphelinat maçonnique, mais malgré le petit nombre d'enfants qu'il reçoit, il ne vit que de subventions (voir Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, décembre 1901. Discussion du budget au Conseil municipal et au Conseil général).

—o—

Les Bollandistes

On vient de célébrer, à Bruxelles, le jubilé du R. P. de Smedt, qui entra dans la Compagnie de Jésus en 1851. C'est lui qui, depuis 25 ans, s'occupe activement des Acta sanctorum.

Cet ouvrage, le plus considérable qui existe, compte maintenant 63 volumes. Le premier, dû au P. Bolland, a paru en 1643, le dernier en 1894. Ainsi, les premiers souscripteurs ont eu le temps d'exercer leur patience. Supprimés et chassés, les Jésuites ont dû plusieurs fois interrompre leur travail, mais jamais ils n'y ont renoncé. Et pourtant, quelle gigantesque entreprise ! Toutes les recherches et toutes les études de documents sont faites sur place, ce qui exige de nombreux voyages et la connaissance de beaucoup de langues et dialectes.

C'est au collège Saint-Michel, à Bruxelles, dont le P. de Smedt est Recteur, que se trouvent le musée et le magasin des Bollandistes. La bibliothèque, l'une des plus riches du monde, compte près de 100,000 volumes et une infinité de manuscrits inappréciables. Voilà un bon témoignage sur l'utilité des moines et sur la valeur de la science catholique.

—o—

Le parlementarisme jugé par François Coppée

M. François Coppée écrit dans la Patrie, de Paris :

" La plupart des citoyens sont dans le même cas que votre serviteur et n'ont pas, dans leur portefeuille, le projet d'une charte destinée à assurer le bonheur du peuple français ; mais ils sont convaincus, comme moi, que la Constitution actuelle, avec l'impuissance du chef de l'Etat, le mensonge de la responsabilité des ministres et le pouvoir livré à quelques centaines de tyranneaux, est absurde et malfaisante.

" Il n'y a pas besoin d'avoir fait de la cuisine pour s'apercevoir que le dîner est immangeable et pour se décider à renvoyer sa cuisinière. Je ne sais pas, et une foule de braves gens ne savent pas plus que moi, si c'est le plébiscite, ou le scrutin de liste, ou la représentation des minorités, ou la nomination du président par le suffrage universel ou restreint, qui nous tirera du pétrin ; mais nous savons bien tous que c'est le parlementarisme tel que voilà qui nous y a mis.

" Donc, — et je le répéterai plutôt mille fois qu'une, — ne suivons que les hommes énergiques qui écriront sur leur bannière : " Réforme de la Constitution ", et ne croyons pas surtout que les choses iront mieux parce que nous aurons un peu moins de députés avides autour de l'assiette au beurre et un peloton de ministres présentables.

" On ne vient pas à bout d'une maladie aussi sérieuse que celle dont nous souffrons avec des cataplasmes et de l'onguent miton-mitaine. Le parlementarisme, qui nous a donné les chéquards et les dreyfusards est un chancre mortel. Ne votons que pour ceux qui seront résolus à nous en guérir, fût-ce avec l'aide du bistouri."

—o—

La langue italienne à Malte

Londres, 29 janvier.

La question de la substitution de la langue anglaise à la langue italienne à Malte, qui était une cause sérieuse de dissentiment entre l'Angleterre et l'Italie, vient d'être réglée d'une façon

inattendue par une déclaration de M. Chamberlain à la Chambre des communes.

Répondant à une question de M. Boland, le secrétaire d'Etat du Colonial Office, après avoir justifié les mesures prises à Malte, s'est exprimé en ces termes :

" Notre conduite semble avoir été incomprise en Italie, où elle a causé du déplaisir et de l'irritation ; il serait déplorable qu'un malentendu altérât ou diminuât le moins du monde les sympathies qui ont existé et qui, nous l'espérons, existeront longtemps entre l'Angleterre et l'Italie.

" Quant à la proclamation relative à la substitution de l'anglais à l'italien, si, par un compromis, nous pouvions dissiper le déplaisir causé à nos bons alliés les Italiens, nous retirions cette proclamation, nous la retirerions sans discussion, confiants dans l'avenir."

Malte, 29 janvier.

La nouvelle du retrait annoncé par M. Chamberlain de la proclamation relative à l'usage des langues anglaise et italienne à Malte a été généralement bien accueillie ici. Toutefois, à la réunion du conseil, le secrétaire en chef a déclaré aujourd'hui ne rien savoir de la concession dont il s'agit. Les membres élus ont exprimé l'espoir que cette concession s'étendit à l'éducation pour laquelle, dans cette vue, ils ont voté un mois de crédit.

—o—

Sœur décorée

De la Croix, de Paris, 28 janvier :

Dans la liste des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur que publie l'Officiel, nous relevons le nom de :

Mme Blanchard (Fanny), en religion Sœur Donatille, Supérieure de l'hôpital de Nantua (Ain) : Quarante et un ans de services.

C'est M. Waldeck-Rousseau qui a signé le décret.

Le chef du ministère sectaire décore d'une main une religieuse qui a quarante et un ans de services auprès des malades, et de l'autre main il traîne des centaines d'autres religieuses devant les juges d'instruction, les accusant des mêmes actes pour lesquels il décore la Sœur de Nantua.

Il croit être très habile.

—o—

La langue française en Chine

On lit dans le Tsong-Wai-Je-Pao, dit la Croix, que le grand collège de Pékin a engagé un professeur français pour enseigner aux écoliers chinois la langue française.

—o—

Patriotisme à 3 0/0

Sous ce titre, M. F. de Bernhardt écrit de Londres à la Croix, de Paris :

Une des causes de l'abominable guerre sud-africaine, en dehors des spéculations des capitalistes juifs et autres, a été le désir de ce pseudo-homme d'Etat qu'on appelle M. Chamberlain de cimenter l'union des différentes parties constitutives de l'empire britannique à l'aide d'une lutte à laquelle toutes les colonies prendraient part. Celles-ci ont donc été invitées, non seulement à fournir des hommes pour la campagne, mais à passer des marchés pour le compte du gouvernement anglais. Beaucoup d'entre

elles ont ainsi dépensé des sommes considérables pour le ministère de la Guerre.

Le premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud, M. See — qui, en dehors de ses fonctions politiques, est à la tête d'une maison de commission, — a appliqué au règlement des comptes de sa colonie avec le gouvernement impérial la méthode qu'il met en pratique dans ses transactions privées. Pour toutes les sommes avancées par la Nouvelle-Galles du Sud, M. See réclame une commission de 30%. Le ministre de la Guerre anglais a regimbé, et des dépêches assez vives ont été échangées entre la principale colonie australienne et la mère-patrie. M. Capeland, agent général de la Nouvelle-Galles du Sud, a reçu l'ordre de son gouvernement de pousser vivement ses réclamations. Il n'y a pas manqué, et M. Chamberlain, si arrogant vis-à-vis des puissances étrangères, est à plat ventre devant les colonies. (D'ailleurs, il faut bien qu'il les suive puisqu'il est leur chef.)

En conséquence, le ministre des Colonies a conseillé à son collègue de la Guerre de s'exécuter, afin d'éviter un scandale et du tapage.

L'enthousiasme que la Nouvelle-Galles du Sud a montré pour la guerre ne serait donc pas complètement désintéressé. Combiner le patriotisme le plus pur avec un placement à 30% ce n'est pas mal entendre les affaires.

A propos de l'enseignement classique

La communication publiée dans la *Vérité* du 8 février, intitulée : *Fruit et avantage d'un cours classique*, et signée *Un ancien*, nous a valu deux lettres que nous donnons ci-après en les accompagnant de quelques commentaires :

Monsieur le rédacteur de la *Vérité*,

Dans le dernier numéro de la *Vérité*, *Un ancien* démontre, — ou s'efforce de démontrer, — que dans un grand nombre de nos collèges les études valaient mieux il y a trente ou quarante ans qu'elles ne valent aujourd'hui. Je ne lui contesterai pas ce point, et je crois qu'il trouvera peu de contradicteurs en dehors des collèges. Mais puisque le brave homme s'est mis en frais de faire la leçon à nos directeurs de collèges, pourquoi ne l'a-t-il pas faite d'une manière complète ? Pourquoi ne leur a-t-il pas conseillé d'adopter, pour un certain nombre de leurs établissements, l'enseignement *secondaire moderne* au lieu du *double cours* : cours commercial (élémentaire) et cours classique ?

UN MODERNE.

NOTE DE LA RÉDACTION : — *Un moderne* a certainement mal lu la communication qu'il critique. Nulle part *Un ancien* ne dit ni n'insinue que dans un grand nombre de nos collèges les études valaient mieux il y a trente ou quarante ans que maintenant. Dans sa lettre, il ne s'agit pas de cela du tout.

Il n'est pas question de faire la leçon aux uns ou aux autres ; mais seu-

lement de constater si le *double cours* ne nuit pas au cours classique. *Un ancien*, qui a quelque compétence en la matière, puisqu'il s'occupe de l'enseignement, dans divers collèges, depuis quarante ans, presque sans interruption, est d'avis que le *double cours* peut être une *nécessité temporaire* dans certains endroits — ce qui exclut toute idée de *faire la leçon*. — Mais que cette nécessité nuit au cours classique. C'est pourquoi, sans blâmer les uns, il a félicité les autres de n'être pas entrés dans cette voie.

Il n'entrait pas dans le but qu'*Un ancien* avait en vue de parler d'un autre cours, savoir du cours dit *moderne*. Il suffit de le lire attentivement pour s'en convaincre. D'ailleurs, si c'était déjà mal de *faire la leçon* aux directeurs de collèges, il faudrait féliciter plutôt que blâmer *Un ancien* de n'être pas allé plus loin.

Par *enseignement secondaire moderne*, on entend l'enseignement des sciences et des langues vivantes, qu'on voudrait substituer à l'enseignement secondaire classique (latin, grec et philosophie), comme préparation aux études universitaires. On vient précisément de décider, en France, de faire l'essai de ce système. Attendons, avant de parler de l'adopter ici, que les résultats de l'innovation soient connus là-bas. Ce serait infiniment plus sage. Beaucoup de personnes fort compétentes prétendent que l'enseignement secondaire moderne préparera très mal les jeunes gens à entrer dans les professions libérales. Encore une fois, attendons les résultats *pratiques* du nouveau système avant de le préconiser.

Si *Un moderne* — cette signature aurait besoin d'être expliquée pour ne pas créer une impression plutôt fâcheuse, à cause des abus nombreux que les ennemis de l'Eglise font du mot. — Si *Un moderne* veut connaître exactement la pensée et de la *Vérité* et d'*Un ancien* sur la question des études classiques, il la trouvera dans la *Vérité* du 28 septembre 1881, ou dans le premier volume de nos *Mélanges*, page 59.

Voici maintenant l'autre lettre que nous avons reçue à ce sujet :

Monsieur le rédacteur,

Je suis toujours, comme bien vous pensez, un lecteur assidu de la *Vérité*. J'aime votre journal au franc parler ; et j'admire la virilité intellectuelle de vos rédacteurs.

Penser par lui-même, dire fermement ce qu'il pense, savoir juger et savoir conclure, voilà, n'est-ce pas ? les qualités essentielles que doit posséder l'écrivain dont la haute mission est de diriger l'opinion publique.

Cependant, on ne peut le nier, cette virilité intellectuelle, si nécessaire à notre époque, devient de plus en plus rare chez nos hommes publics canadiens-français.

Ce qui étonne le plus l'observateur impartial, c'est l'absence presque complète de cette virilité (qui est bien le critérium de la vraie supériorité) chez nos politiciens, ceux-là mêmes qui, ayant eu, pour la plupart, l'avantage d'un *cours classique* et d'une culture intellectuelle relativement développée, devraient posséder cette qualité à un haut degré.

L'expérience de chaque jour confirme la rigoureuse exactitude de cette affirmation ; et nous sommes tous à même de constater chez nos classes dirigeantes, pourtant fort instruites, les mêmes affaiblissements intellectuels et moraux et le même égoïsme personnel et politique qui ont précipité la dissolution sociale de certains peuples.

Toutefois, ce n'est pas le procès de nos politiciens que je veux faire aujourd'hui. Je suis amené à faire cette triste constatation après lecture faite de la correspondance d'*Un ancien* ; ayant pour titre : " Fruit et avantage d'un cours classique, " et publié dans la *Vérité* du 8 février.

Un ancien me permettra de différer d'opinion avec lui ; et il saura reconnaître, j'espère, qu'il est désirable que les esprits ne soient pas toujours à l'unisson, car le monde perd aussi un peu de sa monotonie.

Un ancien est convaincu de la supériorité de nos politiciens et de nos hommes de profession canadiens-français sur leurs congénères des provinces anglaises. Cette supériorité, nos compatriotes la devraient à l'éducation *classique* qu'ils ont reçue dans les collèges. De là, il conclut simplement que certains collèges ont eu tort d'adopter le système du *double cours*.

Si *Un ancien* était un politicien de profession, je m'expliquerais la faiblesse d'une telle argumentation.

Quel est donc le critérium de la véritable supériorité intellectuelle et sociale, si ce n'est cette même virilité de l'intelligence et du caractère mentionnée plus haut ?

Et combien de politiciens canadiens-français, en comparaison avec leurs confrères anglais, possèdent cette qualité essentielle ? Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre monde politique pour se convaincre que la comparaison n'est pas en notre faveur.

En effet, nos hommes publics canadiens-français brillent par la *précision de leur langage et l'élégance de leur style* ; mais suffit-il d'être lettré et beau parleur pour devenir supérieur ? N'y a-t-il pas d'autres qualités plus importantes, au double point de vue social et intellectuel ?

Dieu me garde de dire quoi que ce soit de blessant contre ceux qui dirigent nos maisons de haute éducation classique. Leur science et leur abnégation les mettent à l'abri de tout reproche sérieux. Mais je ne puis m'empêcher de constater que les fruits que donnent nos collèges classiques ; sont, généralement parlant, loin d'être aussi brillants qu'on se plaît à le proclamer.

Si je voulais porter une accusation directe, ce ne serait pas contre les hommes mais contre le système scolaire de notre Province.

Avant de vanter ce système, ne serait-il pas plus logique d'en étudier de près les fruits, d'éviter ainsi le mirage, qui, de loin, leur prête une apparence trompeuse ?

Le clergé, on le sait, — et il faut en remercier le ciel — a été, jusqu'à ces années dernières, l'aristocratie dirigeante de notre société canadienne-française. Eh bien ! n'est-il pas remarquable qu'une aristocratie politique est en train de supplanter le clergé, — en tant qu'aristocratie diri-

geante ; et cela, malgré le flot toujours grandissant, de bacheliers deversés par nos collèges classiques ?

N'y aurait-il pas, dans notre système scolaire, quelque chose de défectueux ? Car il ne serait pas raisonnable de conclure que l'instruction classique est un mal social et la cause des plaies qui affligent notre société.

N'est-ce pas dans ces pays de haute éducation classique que le libéralisme sectaire et tapageur s'est développé avec le plus d'intensité ?

N'est-ce pas dans ces mêmes pays que les professions libérales sont le plus encombrées ?

Dans un pays comme le nôtre, où les centres ruraux se dépeuplent au profit des centres urbains, où les arts usuels sont délaissés et la condition du cultivateur peu en estime, — et cela, au grand détriment de la stabilité, de la prospérité nationales ; — il semble que l'on devrait éviter de donner une importance trop exclusive aux études classiques.

Je serai très obligé à *Un ancien* de vouloir bien me faire profiter de son expérience.

En attendant, je me croirai permis de douter de la supériorité réelle de nos politiciens canadiens-français sur leurs confrères anglais ; et je n'oserai blâmer nos maisons de haute éducation, qui ont cru devoir adopter le système du *double cours*, qui répond mieux aux exigences de notre état social.

L. O'BAY.

NOTE DE LA RÉDACTION : — Nous félicitons notre correspondant sur le ton calme et modéré de sa communication, mais nous ne pouvons pas adopter ses conclusions.

Pour ce qui est de l'utilité des études classiques, nous l'engageons à lire et à méditer ce qu'en disent quelques auteurs sérieux et compétents, tel que Mgr Dupanloup, le R. P. Daniel, S. J. ; et pour ne pas sortir de notre pays, le discours du Recteur de l'Université Laval, M. l'abbé Mathieu ; discours que notre ami trouvera dans la *Vérité* du 6 et du 13 juillet dernier. Ce travail, admirable de forme et solidement documenté, répond à toutes les objections qu'on a l'habitude de soulever contre l'enseignement classique.

Nous prions notre correspondant de ne pas confondre la supériorité *intellectuelle* avec la supériorité *morale*.

Une formation classique assure à ceux qui le reçoivent la supériorité *intellectuelle* ; et, si elle est donnée *chrétiennement*, elle aide, en même temps, à atteindre à la supériorité *morale*, comme à toutes les supériorités. Mais son objet *propre* est la supériorité *intellectuelle*.

Nous prétendons, avec *Un ancien*, avec M. le Recteur Mathieu, avec Mgr Dupanloup et un grand nombre d'autres qu'elle donne sûrement cette supériorité *intellectuelle*.

Maintenant, que nos politiciens canadiens-français manquent souvent, et d'une façon lamentable, de caractère, de virilité, de grandeur morale, cela est malheureusement incontestable. Mais peut-on soutenir, avec quelque vraisemblance, qu'ils en manqueraient moins s'ils n'avaient pas fait d'études classiques ?

La prétention des partisans des études classiques, n'est pas qu'une formation classique tient lieu de tout et met l'homme qui la reçoit à l'abri de toutes les faiblesses morales et de toutes les misères humaines; mais seulement qu'elle lui donne un instrument admirable avec l'aide duquel il parvient, plus facilement, à tous les sommets, pourvu qu'il veuille s'en servir.

Et les politiciens de langue anglaise l'emportent-ils réellement sur les nôtres par la supériorité morale? Nous croyons qu'il serait bien téméraire de le soutenir.

Enfin, il ne s'agit pas de blâmer celui-ci ou celui-là, encore une fois; mais de se fixer sur les meilleures méthodes à suivre.

Du reste, "ne pas oser blâmer nos maisons de haute éducation qui ont cru devoir adopter le système du double cours", lequel "répond mieux aux exigences de notre état social," c'est peut-être, aux yeux de plusieurs, oser blâmer les autres maisons qui, pourtant, ne semblent pas devoir être mises au dernier rang parmi nos institutions d'enseignement secondaire. Tandis qu'il peut y avoir moyen de féliciter ces derniers, sans, pour cela, avoir à blâmer toutes les autres qui, dans de nouveaux districts, par exemple, pour quelques autres raisons locales, ont cru devoir admettre, au moins provisoirement, dans une même maison, des cours qui se donneraient beaucoup mieux dans des maisons différentes.

La législature provinciale

Voici les principaux passages du discours du trône par lequel le lieutenant-gouverneur a ouvert la session de notre législature provinciale, le 13 du courant :

L'œuvre de la colonisation est, de l'aveu de tous, une des plus importantes pour le développement de cette province. L'unanimité d'opinions qu'il est si facile de constater sur ce point, fait cependant place à des divergences non moins évidentes lorsqu'il s'agit des méthodes à suivre pour arriver au but que tous veulent atteindre. Le système actuellement suivi est souvent critiqué, des changements sont réclamés et nombre d'autres systèmes sont même proposés. Convaincu que, sur une question aussi exclusivement nationale, toutes les opinions émises sont de bonne foi et que chacun n'a en vue que l'avantage de la chose publique, mon gouvernement a cru qu'il serait de l'intérêt de la province de profiter de ces bonnes dispositions de tous et de la somme de travail et de réflexion qu'ont déjà coûté ces projets nouveaux, pour confier à une commission spéciale la recherche des moyens les plus propres à faire disparaître tout ce qui peut être de nature à gêner ou à retarder la colonisation dans notre province. Un projet de loi vous sera en conséquence soumis pour la nomination d'une telle commission chargée :

1° De faire une étude critique de la loi actuelle et de rechercher les moyens de l'améliorer.

2° D'examiner les projets ou systèmes nouveaux qui pourraient lui être soumis.

3° Enfin, de prendre en considération tout ce qui se rapporte à la colo-

nisation, à la concession et à l'exploitation des terres publiques, sans perdre de vue l'exiguïté des ressources financières de la province et les intérêts de son industrie forestière.

Les négociations entamées, il y a quelque temps, avec le gouvernement de la Puissance pour faire reconnaître notre droit sur les pêcheries des eaux territoriales de la province, ont été continuées. Mon gouvernement a, de plus, soumis aux autorités fédérales deux réclamations importantes se rattachant à cette question de pêcheries : l'une demandant le remboursement à la province des sommes perçues depuis 1867 et provenant des baux et permis de pêche; l'autre revendiquant la partie qui nous revient proportionnellement, dans l'indemnité payée par les États-Unis, pour le privilège accordé aux citoyens de ce pays, par le traité de Washington, d'exploiter les pêcheries de notre littoral.

Les diverses réformes apportées, dans ces dernières années, à notre système éducatif ont produit de bons résultats satisfaisants. L'œuvre de la gratuité des livres et des cartes murales a été bien accueillie par le peuple de la province. J'ai la satisfaction de vous annoncer, à ce sujet, qu'un grand nombre de municipalités scolaires et de maisons d'éducation se sont prévaluées de l'offre de mon administration et que plus de cent mille exemplaires de "Mon Premier Livre" ont déjà été distribués.

L'aide accordée aux conseils municipaux pour améliorer les chemins a éveillé l'attention de la population rurale sur cette importante question, et c'est avec plaisir que je constate un progrès réel dans la construction et l'entretien des voies publiques.

Mon gouvernement continue de favoriser le progrès de nos institutions agricoles et de l'industrie laitière en s'occupant de l'amélioration de nos races d'animaux domestiques, en octroyant des primes pour les fromageries et en vulgarisant les connaissances requises au moyen de publications spéciales et de conférences publiques.

L'enquête que propose de faire le gouvernement sur l'œuvre de la colonisation nous paraît être un excellent moyen... de perdre du temps et de ne rien faire du tout, en fin de compte.

Cette enquête a été faite souvent, par diverses commissions, et, en dernier lieu, par le congrès de colonisation de Montréal. Le gouvernement a, par devers lui, tout ce qu'il faut pour nous donner les réformes désirées.

Du reste, l'honorable M. Gouin, ministre de la colonisation, n'a-t-il pas parcouru, tout dernièrement, diverses parties de la Province expressément dans le but de se renseigner sur les besoins de l'œuvre de la colonisation? Il doit être parfaitement renseigné sur ce qu'il faut faire, et ses collègues ont dû lui imposer cette enquête pour gagner du temps.

Hélas! c'est toujours la même histoire qui se répète; c'est toujours la même sinistre farce qui se joue, sous le régime rouge comme sous le régime bleu!

Le reste du discours du trône n'appelle pas beaucoup d'observations. Disons, seulement, que le gouvernement devrait bien trouver une expression moins mensongère que la distribution gratuite des livres scolaires. Cette distribution n'est pas gratuite du tout, puisque c'est toujours le même Jean-Baptiste qui paie. Pourquoi nourrir toujours le peuple de mensonges et fausser ainsi son éducation sociale?

Les débats sur l'adresse, à l'Assemblée législative, ont été sans intérêt. C'est M. Blouin, le nouveau député de Lévis qui a proposé l'adresse avec l'appui de M. Walker, député de Huntingdon.

M. Flynn a prononcé un discours assez terne et passablement mélancolique; et M. Parent a lu ensuite un travail préparé d'avance et qui n'était pas, par conséquent, une réponse aux observations du chef de l'opposition; puis l'adresse a été votée sans autres débats.

Une seule chose est à retenir : c'est que les revenus ordinaires et normaux de la Province sont décidément insuffisants; et que l'on ne peut, comme l'a démontré M. Flynn, combler le déficit chronique dans notre budget provincial qu'en vendant autant de limites à bois et de pouvoirs hydrauliques que possible; c'est-à-dire, en aliénant, chaque année, une partie du domaine public, une partie de notre patrimoine. C'est là tout le secret des surplus de M. Parent. C'est une politique d'application facile, mais ruineuse.

Que dirait-on d'un habitant qui, pour équilibrer son budget, vendrait chaque année un de ses champs? S'il avait plusieurs champs il pourrait vivre pendant plusieurs années, mais il finirait toujours par se mettre dans le chemin, un peu plus tôt ou un peu plus tard.

C'est là la politique absolument inintelligente que nous suivons.

Quand aurons-nous un gouvernement assez clairvoyant pour adopter une autre politique, plus conforme au gros bon sens?

Le Conseil législatif ayant siégé en même temps que l'Assemblée législative—erreur qu'il commet toujours—nous n'avons pu assister aux débats sur l'adresse qui ont eu lieu sur le discours du trône à la chambre haute. C'est l'honorable M. N. Garneau qui y a proposé l'adresse, et on nous dit qu'il a remarquablement bien réussi dans l'accomplissement de cette tâche ingrate.

PETITES NOTES

Mgr l'archevêque de Québec est parti cette semaine pour Rome, via New York, afin d'assister aux fêtes qui auront lieu, à l'occasion de l'entrée de S. S. Léon XIII dans la 25^e année de son pontificat. Sa Grandeur sera de retour au mois de mai.

La Gazette, feuille protestante et anglaise de Montréal, numéro de lundi, 17 février, nous apporte une longue interview que son reporter aurait eue avec Mgr Rozier, prélat français, qui prêche le carême à Montréal. La Gazette attribue à Mgr Rozier des propos extraordinaires sur la loi contre les congrégations religieuses, et sur d'autres sujets. Avant de parler davantage de ces propos nous attendons pour voir s'ils ne seront pas contredits.

Le Soleil, 14 février, publie encore une dépêche où il est question du déplacement de Mgr Falconio, qui irait prendre la place de Mgr Martinelli, à Washington. Cette chanson-là revient périodiquement dans les journaux. Il doit y avoir quelque part quelqu'un

ou quelques-uns que la présence de Mgr Falconio à Ottawa fatigue énormément. L'auteur de la dépêche que publie le Soleil paraît très renseigné, puisqu'il dit que si Mgr Falconio est transféré à Washington, il sera remplacé à Ottawa par Mgr Zandetti, "le nouveau chanoine de Sainte-Marie Majeure de Paris". M. Pacaud pourrait-il nous dire dans quel quartier de Paris se trouve Sainte-Marie Majeure? Oh! les sottises qui s'entassent chaque jour dans nos grands journaux!

Un correspondant, partisan de la "taxe unique" nous déclare que nous nous sommes trompés, l'autre jour, en disant que cet impôt à la terre pour assiette. C'est la valeur de la terre, et non la terre elle-même, dit-il, qui est l'assiette de l'impôt unique qu'on nous propose. Dont acte.

Un autre correspondant nous écrit : "Veuillez donc, s'il vous plaît, m'expliquer ce que veut nous dire *Etudiant*, dans la *Vérité* du 8 février, sur la langue maternelle des Hurons? Tout ce que je comprends, c'est qu'il veut faire la leçon aux vénérables évêques de Québec. Approuvez-vous sa manière de voir?" Certainement, nous l'approuvons. *Etudiant*, qui, soit dit en passant, étudie depuis soixante ans, a constaté un fait historique, et il s'est appuyé sur M. l'abbé Lindsay qu'on n'accusera certes pas d'être hostile aux évêques. Du reste, le livre de M. l'abbé Lindsay, d'où notre correspondant a tiré la citation qui forme la base de son écrit, vient d'être hautement recommandé par S. G. Mgr Bégin dans une lettre-circulaire à son clergé. Discuter librement les faits de l'histoire, ce n'est pas vouloir faire la leçon aux évêques. On a laissé s'éteindre la langue huronne; c'est un fait historique, et un fait historique regrettable. Il est permis, c'est même un devoir, d'évoquer les souvenirs historiques, afin d'éclairer la marche de la génération actuelle. Comment peut-on faire la leçon à des évêques qui sont morts depuis un siècle? Veut-on sérieusement prétendre qu'il est défendu de juger leurs actes? A ce compte-là, l'histoire serait une moquerie et une farce sinistre.

Parlant de l'amendement de M. Bourassa, le correspondant du Soleil écrit d'Ottawa, en date du 16 février :

"Car après tout, qu'est-ce que cela fait au public, si les Américains achètent nos chemins de fer? Ils ne peuvent toujours pas nous les enlever. En gens pratiques, ils ne les achèteraient que pour les développer et les rendre plus productifs."

De semblables sentiments ne sont pas à la portée du commun des mortels, car pour les éprouver et pour les comprendre il faut avoir un légume quelconque à la place du cœur — constitution physiologique heureusement assez rare. Les gens qui ont une patate ou un navet à la place du cœur sont prêts à subir n'importe quelle humiliation nationale, n'importe quelle domination étrangère; pourvu qu'ils aient l'espoir—toujours fallacieux, du reste—de récolter, par ce moyen, quelques piastres de plus. Il n'y a pas à discuter avec eux; il n'y a qu'à les plaindre.

La Ville rouge. — Un camp de prisonniers Boers

On lit dans le *Journal*, de Paris, en date du 31 décembre, le récit suivant qui ne manque pas d'intérêt, bien qu'il soit écrit dans ce détestable français moderne qui envahit les journaux français et contre lequel nous devons nous tenir en garde :

Vite, vite, mon pousse-pousse court par des rues où, de chaque côté, en des boutiques grandes comme des boîtes, s'étaient d'étranges choses. Et, derrière moi, dans un envolée clair d'étoffe, c'est une galopée enragée, ininterrompue, de gamins indigènes, — quelques-uns d'à peine nés.

C'est Colombo, — la Ville rouge. Et, toujours, vite, vite, je vais à l'aventure, attendant l'heure du train qui doit m'amener à Mount-Laviguia, où campent les prisonniers boers.

Oh ! cette course par la Ville rouge, sous le grand soleil tropical. Partout, le rouge éclate, luit, coule, ruisselle, — flamboie. Et ce rouge féroce emplit les yeux, puis emplit l'âme, trouble l'esprit, affole la pensée. Et voici que la ville me semble enveloppée d'une couleur de tuerie, d'une émotion de massacre. Le ciel, les maisons, la terre, tout est sanglant, d'un rouge de meurtre. Jamais paysage plus hallucinant ne put être rêvé par quelque démon désireux de rappeler à sa victime que sa blessure, éternellement, saignera. Du sang : c'est du sang qui ruisselle sur ces murs ; c'est du sang qui a coulé par les rues ; c'est du sang qui a teint de son vermillon sinistre ces poussières impalpables, éparées dans l'air. Il semble qu'une âcre saveur de sang vromme à la gorge, et chaque tour de roue du pousse-pousse soulève des tourbillons ensanglantés, — comme une poussière d'abattoir.

Et, dans le train qui m'emporte vers Mount-Laviguia, longtemps la rouge vision me poursuit.

Mais c'est maintenant, une longue caresee pour le regard. D'un côté, la mer, une immense nappe bleue, d'un bleu profond qui boit le soleil ; de l'autre, une mer encore, mais une mer d'éternelle verdure qui, en silence, ondule mystérieuse à l'infini. Et, dans ces profondeurs vertes, quelques cases éparées, parmi les orangiers et les lis. Parfois, le long du rivage, s'alignent, à l'abri, sous des toits qui semblent de chaume, de frêles embarcations de pêcheurs, — ces minces pirogues à balancier que, sur la vague, dans une longue traînée d'écume, la mousson emporte comme des flèches.

Mais voici Mount-Laviguia et, tout proche, le camp des prisonniers boers. Il est là, juché sur un tertre, avec ses lourds bâtiments carrés qui apparaissent comme des pierres tombales. Une grille en fer l'entoure. Et, sur ce coin de désolation, quelques cocotiers penchent de longues feuilles éplorées.

Cinq mille ! C'est le chiffre des prisonniers boers. Ils sont cinq mille qui, parqués dans l'île, épient le crime d'avoir cru en la justice, en la noblesse de leur cause ; cinq mille qui paient, de souffrances imméritées, les victoires de Colenso, de Colesberg, de Modder-Fontein, de Stormberg de Spion-Kopje !

Et je pénètre dans le camp, non sans une réelle émotion. Un homme s'arrête, me regardant avec un sourire triste au coin des lèvres.

Je lui demande :

— Vous êtes Boer ?

Sans répondre, un instant, il m'examine. Sans doute, ne me trouve-t-il pas l'aspect d'un fils d'Albion, car une joie passe dans ses yeux. Hélas ! il n'entend pas le français, ni moi le hollandais, — qui est sa langue. Mais, avisant un groupe de prisonniers qui reposent sous une véranda, il jette un nom. Un grand vieillard, aussitôt, se lève et, appuyé sur une canne, le dos

un peu voûté, il s'avance vers moi, péniblement, mais plein de l'énergique volonté de dompter les défaillances du corps. Je vais à sa rencontre et, avidement :

— Vous parlez, peut-être le français ?

— Un peu, me dit-il, comme beaucoup de Boers.

— Moi, je suis Français. Et j'ai vu votre président Krüger, l'an dernier, à son passage à Paris.

Le regard du prisonnier s'illumine. Tout son cœur se gonfle devant les souvenirs que ce nom bien-aimé, magiquement, évoque en lui. Et, me prenant la main, tout ému il balbutie :

— Vous avez vu Oom Paul, — l'oncle Paul ?

— Je l'ai vu.

— Que fait-il ? Que fait-on ?

Longuement, je le renseigne. Lui m'écoute d'une oreille avide, et, brusquement :

— On se bat toujours n'est-ce pas ?

— Oui, on se bat. Delarey, Dewet et les autres sont encore sur la brèche...

Le vieillard, un moment, demeure silencieux, le regard au loin, retrouvant peut-être dans sa mémoire des êtres chers tombés, là-bas, pour ne plus se relever ; puis, redressant sa haute taille, avec une énergie soudaine :

— Voyez-vous, me fait-il, ils auront beau faire, ceux-là — et du geste, il désigne la haute silhouette d'un officier de cipayes qui, impassible, un cigare aux dents, veille sur le camp — ils n'empêcheront pas de se réaliser le rêve de Prétorius et de Krüger. L'Angleterre verra d'autres Majuba-Hill et d'autres Spion-Kopje...

Un silence. Et, comme après une hésitation :

— Oui, Cronje s'est trompé. Eh ! bien soit. Il a cru — trop moderne, hélas ! — que nous pourrions tenir en bataille rangée contre les soldats de la reine ! Joubert s'est trompé, également : il a atermoyé, il a laissé, sous prétexte de diplomatie, le vieux Roberts et le fauve soudard Kitchener s'organiser dans le Sud-africain. Qu'importe ! Il n'y aura plus de Transvaal, il n'y aura plus d'Etat-Libre d'Orange que quand il n'y aura plus de Burghers. Et, même au Cap, même au Natal, même dans la Rhodesia, tout Afrikander a l'âme d'un Burgher.

Mais, peu à peu, en remuant ce douloureux passé, le vieillard s'est exalté. Sa voix, un peu sourde tout à l'heure, a de brusques éclats de colère. Et on sent, à l'entendre, avec quelle force la haine de l'envahisseur s'est enracinée en lui ; comme elle les tient maintenant — lui, et les autres, — par le cœur, par toutes les fibres !

Près de nous passent d'autres prisonniers, l'air las et triste. Et le vieux Boer, comme une espérance dans le regard, poursuit d'une voix qui à nouveau s'assourdit :

— Ce que nous voulons — et on peut le dire aujourd'hui, car cela se fera malgré tout — c'est la constitution des Etats-Unis sud-africains. Nous aurons demain — si aujourd'hui, nous sommes vaincus — notre Washington. N'avons-nous pas eu déjà un Lafayette, un Villebois-Mareuil ? ...

Le vieillard s'est tu. Et il demeure, là, debout, la pensée comme perdue au loin, dans des profondeurs illimitées de rêve.

Je lui demande encore s'il a à se plaindre de la façon dont ses compagnons et lui-même sont traités par les Anglais.

— Relativement bien, répond-il. Mais...

Il n'achève pas sa pensée. Et, s'appuyant de la main sur l'épaule d'un jeune homme qui est venu le rejoindre, il regarde, là-bas, dans la direction de ce *veld* — si lointain — dont il a fumé le sol avec son sang de

héros homérique, et qui demeure pour lui la Terre promise — celle qu'il ne reverra pas, mais que libéreront ses enfants !

Et, déjà loin, je distingue encore les deux prisonniers, debout, le regard toujours, là-bas, vers de nostalgiques rivages. Leurs silhouettes, dressées côte à côte, emplissent tout le camp, tout le ciel, tant le Patriotisme s'exhale d'elles, s'épand par l'espace, les fait grandes et symboliques...

JACQUES DHUR.

Le Canada pour les Canadiens

[De l'Etoile du Nord.]

« Voilà une parole qui est maintenant la conclusion de tous les discours politiques. Elle est juste et fort convenable. Il nous reste à nous efforcer d'en faire l'application dans la pratique, car elle veut dire que nous devons doter notre pays de lois et de règlements capables d'attacher les Canadiens à leur sol.

Elle veut dire encore que nous devons lever les obstacles qui s'opposent à la marche de la colonisation par nos propres compatriotes.

Il est bien vrai qu'il y a chez les nôtres une malheureuse tendance à faire des voyages en pays étrangers, mais il faut avouer aussi que le défaut d'attention des pouvoirs publics y contribue pour une large part.

Si le fils du cultivateur, lorsqu'il est arrivé à l'âge de prendre un parti, trouvait ce qu'il lui faut pour se fixer sur les terres nouvelles, c'est-à-dire des arpentages faits et des chemins ouverts, il est certain qu'il serait plus encouragé. On devrait aussi lui donner ces terres gratuitement à condition d'y faire quelques acres de défrichement chaque année, et d'y demeurer ; de plus soustraire immédiatement ces terres des limites pour la coupe du bois.

Il est difficile aujourd'hui de se procurer dans les cantons les lots que l'on voudrait cultiver.

Le marchand de bois, les exigences du revenu, les tracasseries officielles, les décisions ajournées, quelquefois même les expulsions après six mois ou un an de travail, sont autant de causes qui découragent le jeune colon, dès ses premiers efforts.

On veut faire de l'agriculture, on est empêché par une foule de règlements désastreux ; on court après l'aisance, elle est circonvenue ; on fait de durs sacrifices pour se créer un avenir, ils restent infructueux ; on veut vivre au pays, on y rencontre toutes sortes d'embarras.

Ainsi, à l'heure qu'il est, par exemple, qu'un colon cherche à prendre une des bonnes terres qui se trouvent sur les rives de la Mattawa, à l'entrée du comté de Joliette, à trois lieues seulement de Saint-Michel des Saints, il ne trouvera pas d'arpentages faits au delà de la ligne extérieure des cantons Brassard et Provost, pas de chemins non plus : on lui chantera que ces terres sont *sous licence* pour la coupe du bois, qu'il n'en peut avoir à présent, que l'on n'a pas de fonds pour les arpentages ou les chemins, etc., etc., ce qui naturellement le découragera, au point de lui faire tout abandonner et de s'en aller à l'étranger.

Et pendant ce temps-là, peut-être, on paiera de grosses sommes d'argent pour entretenir, en d'autres pays, des agents d'émigration qui, en fin de compte, nous amèneront des Doukhobors, des Allemands, des Suédois, etc.

Ne vaudrait-il pas mieux consacrer cet argent à encourager les nôtres et à les garder au pays ?

Ce qui a été dépensé depuis vingt ans pour amener au Canada des immigrants, pris un peu partout, aurait retenu des milliers de compatriotes

sur notre sol, et aujourd'hui, au lieu d'un million et demi de Canadiens-Français, nous en compterions pour le moins deux millions.

Nous demandons, à ceux qui ont l'autorité en mains, une politique plus exclusivement canadienne, afin de procurer à notre peuple les encouragements dont il a besoin pour vivre sur le sol natal, en agrandissant la sphère d'expansion dans laquelle il cherche à pénétrer.

On prétend vouloir favoriser la colonisation ; eh bien ! encore une fois, que l'on fasse des arpentages où il en est demandé, que l'on ouvre des chemins, que l'on donne ou vende tout de suite les terres qui sont réclamées, qu'on les retire des *limites sous licence*, alors on verra des colons se diriger vers les terres nouvelles avec le courage d'une énergique volonté.

Nous apprenons que des demandes doivent être faites incessamment pour continuer les arpentages sur les bords de la Mattawa à l'ouest des cantons Brassard et Provost, dans le comté de Joliette, parce qu'il y a déjà des demandes à l'effet de prendre des lots et de faire des établissements de colonisation dans cette direction.

LE MOIS MAÇONNIQUE

[De la Croix, de Paris, 31 janvier.]

Le compte rendu officiel du Convent de septembre dernier a paru, mais il est extrêmement difficile de s'en procurer des exemplaires. Les rares privilégiés qui les possèdent craignent de se compromettre et ne veulent pas s'en dessaisir.

Nous avons pu cependant obtenir communication de trois vœux votés à ce Convent. Voici le premier dans toute la brutalité de son texte :

« Le Convent émet le vœu que le droit de vote soit retiré aux curés et congréganistes et subsidiairement, en attendant cette réforme, que les ecclésiastiques et congréganistes ne puissent voter qu'à leur lieu de naissance. »

Le second vœu tend à la suppression de l'ambassade au Vatican et la suppression du budget des cultes.

Le troisième demande la suppression de toutes les Congrégations, tant hommes que femmes, et que leurs biens confisqués soient déclarés biens nationaux.

On voit par là que la Franc-Maçonnerie n'entend pas se contenter de ce qu'elle a obtenu jusqu'ici, et que, si elle reste influente dans la future Chambre des députés, elle ira beaucoup plus loin dans ses tyranniques exigences.

La Cause de la Bienheureuse Marguerite-Marie

[Du Pèlerin de Paray-le-Monial.]

On sait que le premier miracle nécessaire pour obtenir le triomphe définitif de cette cause a été fait, il y a quelques années, et que la Congrégation des Rites l'a accepté comme probant. Le second, le dernier que l'on attendait avec de si vifs désirs, semble avoir été obtenu depuis plusieurs mois. Le procès de l'Ordinaire, transmis à la Sacrée-Congrégation, donne les meilleures espérances. On ne connaîtra, que dans le cours de cette année, le résultat de l'examen ; mais il est probable qu'il sera favorable, et dès lors on peut espérer la canonisation d'ici un an ou deux. Quelle joie ce sera pour le Pape, qui la souhaite ardemment, et pour toute l'Eglise ! Mais surtout quelle joie et quelle bénédiction pour la France ! C'est par Marguerite-Marie que le Sacré Cœur nous sauvera. Prions bien et travaillons.